

PKF Arsilon
Commissaire aux Comptes
3, rue d'Héliopolis
75017 PARIS

ARCADE FINANCE
Commissaire aux Comptes
128, rue de la Boétie
75008 PARIS

PROLOGUE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31/12/2025

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2025

PROLOGUE

101, avenue Laurent Cély
92230 GENNEVILLIERS

A l'Assemblée Générale de la société PROLOGUE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PROLOGUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 5.1 « Référentiel comptable » de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement n°2022 06 de l'Autorité des normes comptables (ANC).

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des écarts d'acquisition

La note 6.4 « Ecart d'acquisition » de la section « Résumé des principes comptables » de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités d'évaluation des écarts d'acquisition à partir de tests de valeurs annuel fondés sur la méthode des flux de trésorerie futurs. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests et la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6.4 et 20 de l'annexe des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Paris, le 29 avril 2026

Les Commissaires aux comptes

PKF Arsilon Commissariat aux comptes

Paul GAUTEUR

ARCADE FINANCE

Manuel YALMAN

paul Gauteur

✓ Certifié par  you sign

Manuel YALMAN

✓ Certifié par  you sign

G Comptes consolidés 2025

1. Bilan

Actif

En milliers d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations incorporelles	19	8 989	20 457
<i>Dont écarts d'acquisition positifs</i>	20	8 245	19 185
Immobilisations corporelles	21	2 772	5 539
Immobilisations financières	22	393	1 946
Titres mis en équivalence	23		
Actif immobilisé		12 154	27 942
Stocks	24	92	193
Clients	25	9 760	16 426
Autres créances et comptes de régularisation	26	5 175	10 304
Valeurs mobilières de placement		20	21
Disponibilités		15 265	14 260
Actif circulant		30 312	41 205
Total de l'actif		42 466	69 147

Passif

En milliers d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024
Capital	3	1 005	1 005
Primes liées au capital		46	46
Réserves consolidées (1)		22 257	12 677
Capitaux propres	3	23 309	13 729
Intérêts minoritaires	3	639	10 164
Provisions	28	1 963	2 850
Emprunts et dettes financières	29	2 488	13 696
Fournisseurs	30	8 772	14 904
Autres dettes et comptes de régularisation	31	5 295	13 804
<i>Dont écarts d'acquisition négatifs</i>			
Dettes		16 554	42 403
Total du passif		42 466	69 147
<i>(1) dont résultat consolidé part du groupe</i>		9 825	1 977

2. Compte de résultat

En milliers d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024
Chiffre d'affaires	10	64 997	111 284
Autres produits d'exploitation	11	1 635	1 556
Achats consommés	12	(26 219)	(45 650)
Charges de personnel	13	(28 712)	(43 548)
Autres charges d'exploitation	14	(10 690)	(15 174)
Impôts et taxes	15	(801)	(1 625)
Dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	19	(1 246)	(2 117)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciation des écarts d'acquisition		(1 037)	4 726
Dotations nettes aux amort des écarts d'acquisition positifs		(1 437)	(29)
Reprises des écarts d'acquisition négatifs		33	-
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements, dépréciations et reprises des écarts d'acquisition		(2 441)	4 697
Charges et produits financiers	16	12 182	(645)
Charges et produits exceptionnels	17	(117)	(659)
Impôts sur les résultats	18	(608)	(555)
Résultat net des sociétés intégrées		9 017	2 837
Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence		-	(11)
Résultat net de l'ensemble consolidé		9 017	2 826
Résultat des minoritaires		(808)	848
Résultat net part du Groupe		9 825	1 977
Résultat par action (en Euro)	36	0,090	0,028

3. Tableaux de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Actions propres	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Total part du groupe	Total minoritaires
Situation au 31 décembre 2024	1 005	46	11 209	106	1 977	(614)	13 729	10 164
Distribution de dividendes								
Affectation du résultat			1 977		(1 977)			
Augmentation de capital			453				453	179
Résultat de l'exercice					9 825		9 825	(808)
Variation des actions propres				(416)			(416)	26
Ecart de conversion						(112)	(112)	(5)
Variation de périmètre								
Autres variations			(847)	36		641	(171)	(8 917)
Situation au 31 décembre 2025	1 005	46	12 792	(275)	9 825	(85)	23 309	639

4. Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net total des sociétés intégrées	9 017	2 826
Elimination des amortissements et provisions	2 697	2 212
Elimination de la variation des impôts différés	135	73
Elimination des plus ou moins values de cession	(14 763)	194
Elimination de la quote-part de résultat des mises en équivalence		11
Autres produits et charges sans incidence trésorerie	(254)	271
Total marge brute d'autofinancement	(3 168)	5 587
Dividendes reçus des mises en équivalence		
Variation des stocks liée à l'activité	52	31
Variation des créances liées à l'activité	(2 887)	1 015
Variation des dettes liées à l'activité	(5 418)	(538)
Flux net généré par (affecté à) l'activité	(11 421)	6 096
Acquisition d'immobilisations	(1 103)	(2 761)
Cession d'immobilisations	36 922	703
Incidence des variations de périmètre	(20 693)	(1)
Total flux net provenant des (affecté aux) investissements	15 126	(2 060)
Dividendes versés par la société mère		
Dividendes versés aux minoritaires		
Augmentations (réductions) de capital	632	73
Emissions d'emprunts	416	3 839
Remboursements d'emprunts	(3 319)	(6 546)
Cession (acq.) nette actions propres	(390)	9
Variation nette des concours bancaires		
Total flux net provenant du (affecté au) financement	(2 661)	(2 626)
Incidence liaison haut de bilan		
Incidence de la variation des taux de change	(38)	20
Incidence des changements de principes comptables		
Variation de trésorerie	1 005	1 430
Trésorerie d'ouverture	14 279	12 849
Trésorerie de clôture	15 284	14 279

Cadrage avec la trésorerie au bilan (en milliers d'euros)	Décembre 2025	Décembre 2024
Disponibilités au bilan	15 284	14 281
Découverts bancaires et équivalents	(0)	(2)
Trésorerie au TFT	15 284	14 279

5. Référentiel comptable

5.1. Référentiel comptable

Les comptes consolidés de la Société Prologue S.A sont préparés à compter du 1^{er} janvier 2024 conformément aux dispositions du règlement ANC N° 2024-05 du 03 octobre 2024 modifiant le règlement ANC N° 2020-01 du 09 octobre 2020 relatif aux comptes consolidés applicable en France.

Jusqu'au 31 décembre 2021, les comptes de la Société Prologue S.A étaient établis selon le référentiel international de l'IASB (Normes IFRS).

Le référentiel ANC 2022-6 relatif à la modernisation des états financiers modifie le règlement ANC 2014-03 applicable aux comptes individuels des entités industrielles et commerciales. Ce règlement est applicable de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette première application constitue un changement de réglementation comptable au niveau des comptes individuels mais également au niveau des comptes consolidés.

Conformément au principe de convergence des jeux de comptes individuels et consolidés établis selon les normes comptables françaises, les dispositions du règlement ANC 2022-06 s'appliquent de la même manière pour les comptes individuels et consolidés.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux hypothèses de base:

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice comptable à l'autre
- indépendance des exercices

Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en milliers d'euros.

5.2. Recours à des estimations

Pour établir ces informations financières, la direction de la Société doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction de la Société procède à des estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations. Les montants qui

figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, les coûts de développement, les engagements en matière de retraite, la reconnaissance du chiffre d'affaires ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

6. Résumé des principes comptables

6.1. Modalités de consolidation

Les états financiers des sociétés dans lesquelles Prologue exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont consolidés suivant la méthode de l'intégration globale.

Les créances et les dettes ainsi que les produits et les charges réciproques sont éliminés dans leur totalité.

Les résultats internes à l'ensemble consolidé sont également éliminés.

La date de clôture des comptes de ces sociétés est le 31 décembre.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du Groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

6.2. Opérations en devises

Les charges et les produits des opérations en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les actifs et les dettes en devises sont convertis au taux de clôture et les écarts de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans le compte de résultat.

6.3. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont établis en Euro qui est la monnaie de présentation et la monnaie fonctionnelle de la société mère.

Les comptes des filiales étrangères sont convertis au taux de clôture pour les comptes de bilan et au taux moyen pour le compte de

résultat. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites directement dans les capitaux propres en réserve de conversion.

Lors de la cession totale ou partielle, ou la liquidation d'une entité étrangère, les différences de conversion accumulées en capitaux propres sont enregistrées dans le compte de résultat.

6.4. Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisition afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.
- Les écarts d'acquisition pour le solde non affecté.

Les écarts d'acquisition et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la

valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à chaque UGT : il a été retenu un taux de 11,70 % pour l'UGT Alhambra Systems. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance

des différentes UGT. Le taux retenu pour l'UGT Alhambra est 1,05%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en " Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition ".

6.5. Immobilisations incorporelles

6.5.1. Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en logiciels).

Les amortissements sont pratiqués à compter de la mise en service de l'immobilisation et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise annuellement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, certains logiciels peuvent faire l'objet d'une dépréciation qui leur est propre. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont traités prospectivement.

Ce test est basé sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles dans le cadre des dépréciations d'actifs.

6.5.3. Dépréciations d'actifs

1/ Unités génératrices de trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à deux reprises le découpage de ses UGT, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découlant.

En 2022, année de transition des normes IFRS vers les normes Françaises (ANC 2020-01), le groupe a maintenu le découpage de ses activités en UGT.

Le découpage actuel des UGT date de 2018.

Consécutivement aux cessions 2025 des entités M2i et O2i Ingénierie, le Groupe Prologue ne compte plus que 2 UGT : l'UGT Alhambra et l'UGT Prologue.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, l'écart d'acquisition issu d'un regroupement

des frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres charges d'exploitation » sur la période durant laquelle ils sont encourus.

6.5.2. Logiciels

Une des activités de Prologue consiste à concevoir et éditer des logiciels. De ce fait, la problématique liée à la comptabilisation des actifs incorporels porte principalement sur la comptabilisation des logiciels acquis et des logiciels créés ou développés en interne.

Pour vérifier si un actif incorporel généré en interne remplit les critères de comptabilisation, il est distingué deux phases d'élaboration de l'actif :

- Une phase de recherche, et
- Une phase de développement.

Un actif incorporel en phase de développement (ou de la phase de développement pour un projet interne) doit être comptabilisé si et seulement si l'entité peut démontrer les éléments suivants :

- La faisabilité technique de réalisation de l'actif, de façon à ce qu'il puisse être utilisé ou vendu ;
- L'intention et la capacité d'achever l'immobilisation ou de la vendre ;
- La capacité d'utiliser ou de vendre l'actif ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. La norme précise que la société doit démontrer l'existence d'un marché actif pour le produit de l'actif ou pour l'actif lui-même ou, s'il est utilisé en interne, l'utilité de l'actif incorporel ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, adéquates pour achever le développement, utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les travaux de développement répondant aux critères ci-dessus sont comptabilisés à l'actif du bilan consolidé, ils sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

d'entreprises est affecté à un groupe d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

2/ Tests d'impairment

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau des groupes d'UGT auxquelles les actifs peuvent être affectés.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de la vente, et sa valeur d'utilité. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable.

Lorsqu'un groupe d'UGT testé comporte un écart d'acquisition, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en dans le résultat d'exploitation à la ligne " Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition".

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini.

3/ Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discounted cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur 4 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la quatrième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge

projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

4/ Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation variable pour chaque groupe d'UGT. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt.

Le Groupe réalise lui-même le calcul de ce taux d'actualisation. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

5/ Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Prologue.

6.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

Le groupe Prologue distingue les catégories d'actifs corporels suivantes :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
Constructions	
- Structure	40 ans
- Aménagements	15 ans
Agencements	10 ans
Mobiliers	10 ans
Matériel de bureau	5 ans
Matériel pour le traitement de l'information	3 et 4 ans

6.7. Contrats de location financement et location simple

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. La dette correspondante est inscrite au passif.

Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

6.8. Immobilisations financières

Les actifs financiers du groupe comprennent des titres de participation, des prêts au personnel, des dépôts et cautionnements, des créances sur cessions de titres.

En application du principe de prudence, une dépréciation est constituée lorsque leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

6.9. Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient réel ou de leur valeur nette de réalisation.

6.10. Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients sont enregistrées à leur valeur nominale.

Le Groupe apprécie à la clôture s'il existe un quelconque indice qu'un actif puisse avoir subi une perte de valeur. Il détermine alors la valeur recouvrable de la créance en fonction de l'analyse de la solvabilité du client et de sa capacité à honorer ses échéances. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nominale, une dépréciation est comptabilisée, en particulier :

- Lorsque les débiteurs concernés font l'objet de procédures légales (redressement, liquidation judiciaire...),
- Pour toute créance impayée depuis plus d'un an.

6.11. Autres créances

6.11.1. Impôts différés

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- À la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Le montant des déficits reportables en France taxables au taux de droit commun représente un total de 80.177 K€ au 31 décembre 2025 (80.110 K€ au 31/12/2024).

Compte tenu du montant significatif des montants reportables, taxables au taux de droit commun, et la probabilité que des économies futures se réalisent, le groupe a décidé de ne pas constater d'impôt différé actif sur les différences temporelles et sur les déficits fiscaux des sociétés détentrices de ces déficits.

6.12. Trésorerie et équivalent de trésorerie

La trésorerie comptabilisée au bilan comprend la trésorerie en banque et la caisse.

Celle-ci prend en compte les découverts bancaires courts termes accordés à nos filiales espagnoles.

Les équivalents de trésorerie sont constitués des valeurs mobilières de placement et sont détenus à des fins de transaction, facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur

Ils sont évalués à la juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

6.13. Intérêts minoritaires

Si les capitaux propres de fin de période d'une société consolidée sont négatifs, la part des intérêts minoritaires dans ces capitaux propres est prise en charge par le Groupe.

6.14. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

6.14.1. Provision pour indemnité de départ en retraite

Le Groupe accorde aux salariés des sociétés françaises des indemnités de départ en retraite.

L'obligation nette du Groupe est évaluée en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Les engagements de retraites et assimilés sont évalués selon la méthode actuarielle dite des unités de crédit projetées.

Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat immédiatement.

Le Groupe n'a pas d'engagement à prestations définies envers le personnel autre que l'IDR (Indemnité de départ à la retraite). Le groupe ne dispose pas d'actifs dédiés aux engagements envers le personnel.

6.14.2. Provision pour litiges

Une provision pour litige prud'homains est évaluée en fonction de la demande du Tribunal compétent, tenant compte des griefs formulés par les salariés et après analyse du risque estimé de chaque dossier.

6.15. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières comprennent principalement :

- Les emprunts bancaires
- Les emprunts obligataires
- Les concours bancaires

6.16. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du groupe se décline en quatre activités :

1 – CLOUD ET SERVICES MANAGES : il s'agit des prestations récurrentes en mode Cloud privé avec attention personnalisée, vendues en direct aux clients sous la forme des contrats pluriannuels, comprenant des frais d'installation, un abonnement et, dans certains cas, une facturation à la consommation (par exemple : par appel, par transaction...).

2 – INFRASTRUCTURE : il s'agit des ventes d'équipement, des licences d'utilisation de logiciels et des projets. Ces produits sont facturés à la livraison ou à la fin de la mise en exploitation. Dans le

cas des projets d'intégration de logiciels ou des infrastructures plus complexes ou de projets de développement de logiciels spécifiques, il peut y avoir facturation par phases. Des prestations de conseil et de formation rentrent aussi dans cet axe.

3 – LOGICIELS : vente de solutions développées en interne (Addict, Use It Flow, Messaging etc...), prestations et contrats d'entretien, hébergement.

4 – FORMATION IT ET MANAGEMENT

6.17. Résultat par action

Les résultats par action sont calculés à partir du résultat net part du groupe suivant les modalités décrites ci-dessous :

- Le résultat net par action est calculé en fonction du nombre d'actions existant à la date d'arrêt,

- Le résultat net dilué par action prend en compte toutes les options de souscription d'actions déjà attribuées ou encore attribuables dans les limites en nombre et en délai fixées par les assemblées générales ayant autorisé la constitution des plans. Il est fait application de la méthode du rachat d'actions au prix du marché sur la base du cours moyen annuel de l'action.

6.18. Informations sectorielles

En application des articles 282-9, 282-10 et 282-11 du règlement ANC 2020-01, trois zones géographiques opérationnelles ont été retenues par le groupe pour l'information financière.

L'information financière porte sur :

- Le chiffre d'affaires
- Le résultat d'exploitation
- Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les zones géographiques sont les suivantes :

- France
- Espagne
- Etats Unis et Amérique Latine

6.19. Subventions publiques

Les subventions sont comptabilisées au poste "Autres produits d'exploitation"

7. Faits marquants

7.1. Prologue

7.1.1. Mandataires sociaux de Prologue

1/Aux termes de l'Assemblée Générale du 24 juin 2025, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat du commissaire aux comptes titulaire de BDO France et de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire Arcade Finance (société à responsabilité limitée enregistrée sous le numéro 519 298 202 R.C.S. Paris, ayant son siège social sis 128 Rue de la Boétie – 75008 Paris), pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2030.

2/Aux termes de l'Assemblée Générale du 24 juin 2025, il a été décidé de

- révoquer Monsieur Yves Bouget de ses fonctions d'administrateur de la Société
- révoquer Monsieur Philippe Brun de ses fonctions d'administrateur de la Société
- révoquer Monsieur Emmanuel Cennelier de ses fonctions d'administrateur de la Société

- révoquer Monsieur Jean-Marie Le Tallec de ses fonctions d'administrateur de la Société
- révoquer Madame Sophie Rigollot de ses fonctions d'administrateur de la Société

3/ Aux termes de l'Assemblée Générale du 24 juin 2025, il a été décidé de nommer :

- Monsieur Michel Seban en qualité d'Administrateur pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2030 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029.

7.1.2. Prologue : opérations sur le capital

Néant

7.1.3. Filiales

■ M2i

ACQUISITION EFFECTIVE LE 31 MARS 2025 PAR ABILWAYS DU BLOC MAJORITAIRE D' ACTIONS M2i AUPRES DE PROLOGUE

Dans le prolongement du communiqué de presse du 14 mars 2025 relatif à l'annonce de la signature du contrat en vue de l'acquisition (le « **Contrat d'Acquisition** ») par Abilways SAS (l'« **Acquéreur** »), filiale détenue à 100% par Eductive SAS (qui détient Skolae) de l'intégralité des actions M2i détenues par Prologue, préalablement annoncé par un communiqué de presse en date du 3 février 2025, l'Acquéreur et Prologue ont annoncé le 31 mars 2025 la levée de la condition suspensive relative à l'obtention de l'autorisation de l'Autorité de la concurrence en France en date du 27 mars 2025 et avoir procédé ce même jour à la réalisation effective de l'acquisition par l'Acquéreur de l'intégralité des actions existantes de M2i détenues par Prologue au prix de 8,50 euros par action (ci-après l'« **Acquisition du Bloc de Contrôle** »).

Depuis l'Acquisition du Bloc de Contrôle, l'Acquéreur détient 3.458.673 actions de la Société auxquelles sont attachés 3.458.673 droits de vote, représentant 59,94% du capital social et 55,54% des droits de vote de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société, réuni le 31 mars 2025, a pris acte qu'en conséquence du franchissement à la hausse, par l'Acquéreur, du seuil de 50% du capital et des droits de vote de M2i résultant de l'Acquisition du Bloc, l'Acquéreur sera tenu de déposer un projet d'offre publique d'achat simplifiée (l'« **OPAS** ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») portant sur l'intégralité des actions M2i existantes non détenues par l'Acquéreur, à l'exception des actions auto-détenues, aux mêmes conditions financières que l'Acquisition du Bloc, c'est-à-dire à un prix de 8,50 euros par action.

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE AU 31 MARS 2025

Dans le contexte de l'Acquisition du Bloc de Contrôle, le Conseil d'administration de la Société réuni le 31 mars 2025 a également constaté, conformément au Contrat d'Acquisition, la démission de Monsieur Laurent Baudart, Monsieur Jaime Guevara et Monsieur Georges Seban de leur mandat d'administrateur de la Société et procédé à la cooptation de trois nouveaux administrateurs représentant Skolae. En outre, Monsieur Olivier Balva a démissionné le 31 mars 2025 de ses mandats de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général de la Société et Madame Thuy Nguyen a démissionné de son mandat de Directrice Générale Déléguée de la Société.

Le Conseil d'administration de la Société était composé à compter du 31 mars 2025 de :

- Monsieur Olivier Balva,
- Monsieur Emmanuel Cennelier
- Monsieur Philippe Brun,
- Monsieur Jonathan Azoulay,
- Madame Annabel Bismuth,
- De la Société Parisienne de Management et d'Investissement, représentée par Monsieur Pierre Azoulay.

Monsieur Jonathan Azoulay a été nommé Président du Conseil d'administration et Directeur Général de la Société, en remplacement de Monsieur Olivier Balva, démissionnaire.

OPAS ET RETRAIT OBLIGATOIRE

L'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») a publié le 25 juin 2025 les résultats définitifs de l'offre publique d'achat simplifiée initiée par Abilways SAS (Skolae), visant les actions M2i (l'« **Offre** »), à la suite de la clôture de l'Offre, intervenue le 23 juin 2025. 1.676.013 actions M2i ont été apportées au total à l'Offre. Abilways SAS détient donc à l'issue de l'Offre, directement ou indirectement, un nombre total de 5.648.942 actions M2i représentant autant de droits de vote, soit 97,90% du capital et au moins 95,89% des droits de vote (En incluant 21.256 actions auto-détenues et 493.000 actions attribuées gratuitement faisant objet d'un contrat de liquidité, et sur la base d'un capital composé de 5.769.985 actions représentant au plus 5.891.028 droits de vote théoriques (en prenant en compte la perte de droits de vote double dans le cadre de l'apport à l'offre publique d'achat simplifiée).

Conformément à l'avis AMF D&I n° 225C1123 du 30 juin 2025, le retrait obligatoire a eu lieu le 11 juillet 2025 et portait sur les 121 043 actions M2i non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires de M2i et non détenues par l'Initiateur à la date de clôture de l'offre (à l'exception des 21 256 actions auto-détenues par M2i et des 493 000 actions gratuites détenues par assimilation en application des dispositions de l'article L. 233-9, I, 4° du code de commerce, qui sont encore soumises à une période de conservation et font l'objet d'un contrat de liquidité).

MODIFICATION DE LA GOUVERNANCE AU 16 JUILLET 2025

Suite à la démission de leur mandat d'administrateur par Olivier Balva et Philippe Brun le 11 juillet 2025, ainsi que par Emmanuel Cennelier le 16 juillet 2025, le Conseil d'administration de la Société était composé, à compter du 16 juillet 2025, de :

- Monsieur Jonathan Azoulay, (Président Directeur Général)
- Madame Annabel Bismuth,
- De la Société Parisienne de Management et d'Investissement, représentée par Monsieur Pierre Azoulay.

■ O2i INGENIERIE

CESSION EFFECTIVE LE 1^{er} JUILLET 2025 PAR PROLOGUE AUPRES D'ARCHOS DE O2i INGENIERIE

Prologue a annoncé le 27 mai 2025 la vente à Archos de sa filiale

O2i Ingénierie, spécialisée dans la vente de matériels, de licences et de services informatiques liés notamment à l'univers Apple et Adobe. Cette activité a réalisé en 2024 un chiffre d'affaires consolidé de 11 M€, pour un résultat d'exploitation légèrement bénéficiaire. Cette opération s'inscrit pleinement dans le plan stratégique de Prologue visant à se recentrer sur ses activités à plus forte valeur ajoutée.

Pour le groupe Archos, cette opération s'inscrit dans son plan stratégique visant à se positionner, avec sa filiale Logic Instrument, comme un acteur unique dans la transformation digitale, à même de répondre aux enjeux de ses clients institutionnels et industriels.

Cette cession définitive étant intervenue le 1er juillet 2025, Prologue consolide encore dans ses comptes 2025, les données financières d'O2i sur l'ensemble du 1er semestre 2025

■ ALHAMBRA EIDOS DO BRASIL

Aux termes de la décision du 14 décembre 2025 il a été constaté une augmentation de capital par incorporation de créance faisant passer la participation de Alhambra Eidos America de 90% à 71,65%. Le capital est désormais constitué de 19.488.309 actions de valeur nominale 1 réal brésilien.

7.2. Subventions

Au titre de l'année 2025 les subventions et crédits d'impôt recherche suivants ont été comptabilisés :

CIR Par société (en €)	2025
API	121 733
O2i Ingénierie (1)	69 000
Adiict	171 973
M2i (2)	90 000
Total	452 706
(1) estimation 6 mois	
(2) estimation 3 mois	

8. Principes généraux

8.1. Méthodes de consolidation

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe.

Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celles-ci.

Le contrôle est généralement présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise contrôlée ou y exerce une influence dominante.

Les sociétés contrôlées de manière exclusive, directement ou indirectement, sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Les états financiers des filiales significatives sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date du transfert du contrôle effectif jusqu'à la date où le contrôle cesse d'exister.

Les entreprises mises en équivalence sont des entités dans lesquelles la société a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle.

Les états financiers consolidés comprennent la quote-part du Groupe dans le montant total des bénéfices et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est obtenue, et jusqu'à la date à laquelle elle cesse.

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint en vertu d'un accord contractuel sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

8.2. Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées sont éliminées.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances et provisions pour risques et charges filiales concernant les sociétés consolidées sont éliminées du résultat, dans la mesure où elles font double emploi avec le résultat des sociétés concernées.

Les produits correspondants aux dividendes reçus des sociétés consolidées sont éliminés.

Les résultats sur cessions d'actifs entre sociétés du Groupe sont éliminés du résultat. Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet d'une cession intra-groupe sont le cas échéant retraités.

8.3. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les états financiers des sociétés étrangères sont convertis selon la méthode du cours de clôture.

Les postes du compte de résultat et du tableau des flux de trésorerie sont convertis sur la base des cours de change moyens annuels des entités concernées.

La différence de conversion sur l'actif net d'ouverture et sur le compte de résultat est inscrite dans les capitaux propres sous la rubrique écart de conversion.

Les taux de change appliqués sont présentés ci-dessous :

	Taux de clôture	Taux Moyen	Taux de clôture	Taux Moyen
	31/12/2025	Année 2025	31/12/2024	Année 2024
Real Brésilien	6,4364	6,3055	6,4253	5,8268
Dollar des États-Unis	1,1750	1,1293	1,0389	1,0821

9. Périmètre de consolidation

Le périmètre des entités consolidées de présente ainsi :

Entités	Pays	% d'intérêt au 31/12/2025	Méthode au 31/12/2025 (*)	% d'intérêt au 31/12/2024	Méthode au 31/12/2024 (*)
PROLOGUE	FRA	100,00%	IG	100,00%	IG
ADIICT	FRA	100,00%	IG	100,00%	IG
ADVANCED PROLOGUE INNOVATION	FRA	94,77%	IG	94,77%	IG
FIDUCIE GESTION PROLOGUE	FRA	100,00%	IG	100,00%	IG
PROLOGUE UIC	FRA	94,51%	IG	94,51%	IG
ALHAMBRA SYSTEMS	ESP	100,00%	IG	100,00%	IG
ALHAMBRA DO BRASIL	BRA	90,00%	IG	90,00%	IG
ALHAMBRA EIDOS AMERICA	URY	100,00%	IG	100,00%	IG
IMECOM INC	USA	100,00%	IG	100,00%	IG
VOIP AMERICA LLC	USA	80,00%	IG	80,00%	IG

(*) IG = Intégration globale, MEE = Mise en équivalence

Variations de périmètre - entités sorties en 2025 :

- Les comptes de résultat des entités M2I, M2I SCRIBTEL, M2I SKILLS sont consolidés pour la période 01/01/2025 au 31/03/2025 selon la méthode de l'Intégration Globale.
- Le compte de résultat d'O2i Ingénierie est consolidé pour la période 01/01/2025 au 30/06/2025 selon la méthode de l'Intégration Globale.
- Le compte de résultat de DEVUP est consolidé pour la période 01/01/2025 au 31/03/2025 selon la méthode de la Mise En Equivalence.
- La société AQUANTUM a fait l'objet d'une dissolution en juillet 2025, son compte de résultat est consolidé pour la période 01/01/2025 au 31/07/2025 selon la méthode de l'Intégration Globale.

10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est réalisé à travers 4 domaines d'expertise :

- FORMATION IT ET MANAGEMENT** : A travers sa filiale M2i cotée sur Euronext Growth, Prologue est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management, en présentiel et distanciel.
- INFRASTRUCTURES** : il s'agit des ventes d'équipement, des licences d'utilisation de logiciels et des projets. Ces produits sont facturés à la livraison ou à la fin de la mise en exploitation. Dans le cas des projets d'intégration de logiciels ou d'infrastructures plus complexes ou de projets de développement de logiciels spécifiques, il peut y avoir
- LOGICIELS** : vente de solutions développées en interne (Adiict, Use It Flow, etc...), prestations et contrats d'entretien, hébergement.
- CLOUD ET SERVICES MANAGÉS** : il s'agit des prestations récurrentes en mode Cloud, vendues en direct aux clients sous la forme de contrats pluriannuels, comprenant des frais d'installation, un abonnement et, dans certains cas, une facturation à la consommation (par exemple : par appel, par transaction...).

La ventilation du chiffre d'affaires par activité est présentée ci-dessous :

(En milliers d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Formation IT et Management	10 348	56 995
Infrastructures (Matériels, Cybersécurité)	23 602	25 989
Logiciels	18 929	16 841
Cloud et Services Managés	12 118	11 459
Total	64 997	111 284

11. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	23	331
Autres produits d'exploitation	1 612	1 224
Total	1 635	1 556

12. Achats consommés

Les achats consommés se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Achats de marchandises	(20 412)	(22 184)
Achats d'études et autres achats consommés	(5 807)	(23 466)
Total	(26 219)	(45 650)

13. Personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Salaires	(21 507)	(31 730)
Charges sociales	(6 634)	(10 551)
Autres charges de personnel	(572)	(1 266)
Total	(28 712)	(43 548)

Par société et zone géographique, la ventilation de l'effectif est la suivante :

Par société	31/12/2024	31/12/2025
Prologue	7	4
Prologue Use It Cloud	1	0
API	22	19
O2i Ingénierie	40	-
Adiict	7	8
Groupe M2i	178	-
Groupe Alhambra	222	282
TOTAL	477	313

Par implantation géographique	31/12/2024	31/12/2025
Europe	562	309
dont France ^(*)	311	31
Etats Unis et Amérique du Sud	4	4
TOTAL	566	313

14. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Sous-traitance	(457)	(500)
Locations et charges locatives	(1 590)	(3 831)
Entretiens et réparations	(402)	(561)
Assurances	(183)	(313)
Honoraires	(2 905)	(2 593)
Publicité	(702)	(1 189)
Missions déplacements	(604)	(1 827)
Frais postaux et télécommunications	(230)	(557)
Frais bancaires	(156)	(310)
Autres charges d'exploitation	(3 460)	(3 493)
Total	(10 690)	(15 174)

15. Impôts et taxes

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôts et taxes sur rémunérations	(176)	(563)
Autres impôts et taxes	(625)	(1 063)
Total	(801)	(1 625)

16. Résultat financier

Le résultat financier se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts versés et charges assimilées	(241)	(596)
Résultat net de change	46	231
Dotations nettes aux provisions	0	(55)
Autres produits financiers (1)	30 032	146
Autres charges financières (1)	(17 655)	(370)
Total	12 182	(645)

(1) dont plus-value de cession des titres M2i : 12.607 K€

17. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-réurrence, ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Il s'agit notamment des plus ou moins-values de cession, amortissements et provisions exceptionnels, et dépréciations d'actifs.

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat sur cessions d'immobilisations		(169)
Impacts des variations de périmètre		(17)
Dotations nettes aux provisions	9	(144)
Autres charges exceptionnelles	(136)	(447)
Autres produits exceptionnels	10	118

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Total	(117)	(659)

18. Charge d'impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Impôts exigibles	(472)	(482)
- dont crédits d'impôts	453	850
Impôts différés	(135)	(73)
Total	(608)	(555)

La charge d'impôt s'analyse comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net des sociétés intégrées	9 017	2 837
Impôts comptabilisés	(608)	(555)
Résultat consolidé avant impôt	9 624	3 393
Taux d'impôt théorique applicable	25,0%	25,0%
Charge théorique d'impôt	(2 406)	(848)
Ecart permanents	2 546	(575)
Impôt différé sur déficits (non reconnus)	(1 283)	(489)
Crédits d'impôts	459	897
Autres (dont écart de taux d'imposition)	76	460
Charge réelle d'impôt	(608)	(555)

19. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des écarts d'acquisition des licences d'utilisation de logiciel et des coûts de développement.

Les licences de logiciels sont amorties en mode linéaire, sur la base de leurs durées de vie estimées suivantes (référentiel France, mais référentiels entités étrangères proches) :

- Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans

Les coûts de développement sont liés à plusieurs projets de recherche appliquée actuellement en cours, destinés à développer les activités de la société et à accroître leur rentabilité.

Des dépréciations d'actifs ont été constatées sur ces frais de recherche et développement afin de tenir compte des risques de non-réalisation de certains projets.

Des analyses et prévisions de rentabilité à horizon de 4 ans ont été réalisées pour chaque projet afin de comparer la marge prévisionnelle réalisable avec la valeur nette de chaque projet, ceci afin de détecter les pertes potentielles. Lorsque les marges sont négatives des dépréciations complémentaires sont comptabilisées. Depuis 2023 les coûts de développement activés sont totalement dépréciés. Les coûts de développement de l'exercice n'ont pas été activés.

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat (prix d'achat hors frais d'acquisition) ou à leur coût de production.

Les immobilisations incorporelles se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Logiciels	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	29 405	9 197	9 646	1 484	49 731
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(10 221)	(8 544)	(9 455)	(1 054)	(29 274)
Valeurs nettes à l'ouverture	19 185	653	190	429	20 457
Acquisitions		96	51	46	193
Diminutions				(120)	(120)
Variations de périmètre	(14 690)	(75)	(164)	(1 215)	(16 144)
Ecart de conversion		(4)	(132)	(9)	(144)
Autres variations		(102)		102	
Valeurs brutes à la clôture	14 715	9 112	9 401	288	33 516
Dotations	(1 437)	(113)	(38)	(56)	(1 643)
Reprises	33	74		2	109
Variations de périmètre	5 154	75	29	888	6 146
Ecart de conversion		2	132	1	135
Autres variations					
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(6 471)	(8 505)	(9 332)	(219)	(24 527)
Valeurs nettes à la clôture	8 245	606	69	69	8 989

20. Ecart d'acquisition

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables à la date d'acquisition constitue un écart d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur majorée des coûts directement imputables à l'acquisition (nets d'impôt) et des ajustements de prix éventuels mesurés de façon fiable et dont le versement est probable.

Les fonds commerciaux acquis séparément sont assimilés à des écarts d'acquisition dès lors que les éléments qui les composent ne sont pas identifiables.

L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques.

Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au groupe, ce dernier n'est pas amorti.

Lorsqu'il existe une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne

peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle.

Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Le groupe Prologue estime que tous les écarts comptabilisés au 31 décembre 2025 sont sans durée de vie définie.

Le poste Ecarts d'acquisition se décompose comme suit (en milliers d'euros) :

Ecarts d'acquisition	31/12/2024	Acquis/Dimin	Var de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2024
UGT Alhambra Systems	8 651				8 651
UGT O2i	7 812		(7 812)		0
UGT Formation	6 978		(6 878)		100
Autres	5 964				5 964
Valeurs brutes	29 405		(14 690)		14 715

	31/12/2024	Dotations/Repr.	Var de périmètre	Ecart de conversion	31/12/2025
UGT Alhambra Systems	(594)				(594)
UGT O2i	(3 727)	(1 427)	5 154		(0)
UGT Formation	(60)	(10)			(70)
Autres	(5 840)	33			(5 807)
Total dépréciations	(10 221)	(1 404)	5 154		(6 471)

	Net au 31/12/2024	Net au 31/12/2025
UGT Alhambra Systems	8 057	8 057
UGT O2i	4 085	
UGT Formation	6 918	30
Autres	125	158
Total	19 185	8 245

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciations en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discounted cash flows) issus des plans d'affaires projetés sur 4 années en s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Les flux attendus au-delà de la quatrième année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé dans ces plans d'affaires et dans les proches années historiques.

Le groupe retient un taux d'actualisation variable pour chaque groupe d'UGT. Le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel avant impôts. Ce taux avant impôt est appliqué à des flux d'exploitation avant impôt. Le Groupe réalise lui-même le calcul de ce taux d'actualisation. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Prologue.

A la clôture de l'exercice 2025 les tests de dépréciation effectués sur les Frais de R&D activés et certains Ecarts d'acquisition n'ont démontré aucune perte de valeur. Cependant, en préalable à la cession des titres d'O2i Ingénierie il a été décidé de déprécier le fonds de commerce à hauteur de 1,4 M€.

Le découpage actuel des UGT est le suivant :

UGT 2025	Goodwil	Actifs R&D (logiciels)	Hypothèses retenues pour les impairments	
			WACC	TCI
UGT Alhambra	8 057	683	11,70%	1,05%
UGT Formation	30	13		
UGT Prologue	158			
TOTAL	8 245	696		

21. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements, de matériels de laboratoire ou technique et de matériels de bureau et informatique évalués à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production et amortis soit en mode linéaire, soit en mode dégressif, sur la base de leurs durées de vie estimées suivantes (référentiel France, mais référentiels entités étrangères proches) :

■ Constructions :	20 ans
■ Agencements des constructions :	10 ans
■ Installations techniques :	10 ans
■ Matériel et outillages industriels :	3 à 5 ans
■ Installations générales, agencements et aménagements divers :	10 ans

■ Matériel de transport :	2 à 3 ans
■ Matériel de bureau :	3 ans
■ Matériel informatique :	3 ans
■ Mobilier :	10 ans

Les immobilisations corporelles figurent au bilan consolidé à leur coût historique après déduction des amortissements et des pertes de valeur éventuelles.

La durée de l'amortissement des immobilisations corporelles en crédit-bail est de 3 ans pour les véhicules et de 3 à 5 ans pour les matériels techniques.

Les immobilisations corporelles varient comme suit :

En milliers d'euros	Construction	Matériel informatique	Matériel de bureau	Matériel en crédit-bail	Autres	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	1 449	8 380	345	2 040	7 950	20 165
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(256)	(6 768)	(253)	(1 525)	(5 824)	(14 626)
Valeurs nettes à l'ouverture	1 194	1 612	92	514	2 127	5 539
Acquisitions	182	359	3		327	871
Diminutions		(98)	(1)		(325)	(424)
Variations de périmètre	(53)	(2 519)		(2 040)	(6 992)	(11 604)
Ecart de conversion	(10)	(22)	(1)		(25)	(58)
Changements de méthode						
Autres variations					(1)	(1)
Valeurs brutes à la clôture	1 568	6 099	347		935	8 949
Dotations	(74)	(454)	(18)	(81)	(129)	(756)
Reprises		96	1		69	166
Variations de périmètre	53	2 266	0	1 567	5 102	8 988
Ecart de conversion	3	18	1	3	25	50
Changements de méthode						
Autres variations	(35)		(1)	36		1
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(308)	(4 842)	(270)		(757)	(6 178)
Valeurs nettes à la clôture	1 259	1 257	77		178	2 772

22. Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition.

Lorsque leur valeur d'utilité, appréciée notamment sur la base des perspectives futures de résultat ou de valeur de référence à la clôture de l'exercice, est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée.

Les immobilisations financières se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Titres de sociétés non consolidées	Prêts et cautions	Autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes à l'ouverture	103	2 615		2 718
Dépréciations et amortissements cumulés à l'ouverture	(57)	(715)		(772)
Valeurs nettes à l'ouverture	46	1 900		1 946
Acquisitions		39		39
Diminutions		(529)		(529)
Variations de périmètre	(5)	(1 056)		(1 061)
Ecart de conversion		(1)		(1)
Autres variations				
Valeurs brutes à la clôture	97	1 068		1 165
Dotations				
Reprises				
Variations de périmètre				
Ecart de conversion				
Autres variations				
Dépréciations et amortissements cumulés à la clôture	(57)	(715)		(772)
Valeurs nettes à la clôture	41	352		393

Les prêts et cautions se ventilent par échéance comme suit :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Prêts et cautions	352	54	53	246
Autres				
Total	352	54	53	246

23. Titres mis en équivalence

En milliers d'euros	Ouverture	Résultat	Distribution	Augmentation de capital	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Autres	Clôture
Titres mis en équivalence								
Ventilation par unité								
M2I	13 494					-13 494		0
DEVUP	-13 494					13 494		0

24. Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transports, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Le poste stocks se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Stocks	234	422
Dépréciations	(142)	(229)
Total	92	193

25. Clients

Les créances clients sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Elles sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Le poste clients se détaille comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Créances clients	8 809	13 658
Factures à établir	2 131	5 415
Dépréciations	(1 180)	(2 647)
Total	9 760	16 426

En 2024 le Groupe avait recours à des opérations de factoring. L'encours des créances clients cédées au factor était de 10.464 K€ au 31/12/2024. Les contrats d'affacturage ont été résiliés en 2025, les créances n'étant plus cédées elles sont comptabilisées au compte Clients jusqu'à leur recouvrement.

L'impact sur le compte de résultat du 31/12/2025 de la variation des dépréciations des comptes clients est de 59,6 K€ contre (148 K€) au titre de l'exercice 2024.

26. Autres créances et comptes de régularisation

Les autres créances et comptes de régularisation s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025		31/12/2024	
	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette
Avances et acomptes versés	136		136	146
Impôts différés actifs	110		110	629
Créances fiscales	2 720		2 720	4 740
Créances sociales	11		11	54
Autres créances	209	(9)	200	2 453
Charges constatées d'avance	1 998		1 998	2 282
Total	5 184	(9)	5 175	10 304

Toutes les créances d'exploitation ont une échéance inférieure à un an hormis le CIR dont l'échéance varie de 1 an à 4 ans selon l'année au cours de laquelle il est né.

Les impôts différés actifs comptabilisés au bilan sont analysés en note 33.

27. Maturité des créances

en milliers d'euros	31/12/2025	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Créances clients	8 809	8 809		
Factures à établir	2 131	2 131		
Total Clients et comptes rattachés	10 940	10 940		
Avances et acomptes versés	136	136		
Créances fiscales	2 720	1 251	1 469	
Créances sociales	11	11		
Autres créances	209	186	23	
Total Autres créances (hors charges const. d'avance et impôts différés)	3 076	1 584	1 493	
Total Créances par échéance	14 016	12 524	1 493	

28. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et dont l'évaluation peut être faite avec une fiabilité satisfaisante.

Les provisions se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Provisions retraite et engagements assimilés	Autres provisions	Total
Valeurs à l'ouverture	1 446	1 405	2 850
Dotations	45	729	775
Reprises consommées	(122)		(122)
Reprises	(63)	(155)	(218)
Variations de périmètre	(865)	(457)	(1 321)
Ecart de conversion			
Autres variations			
Valeurs à la clôture	441	1 523	1 963

28.1. Provision retraite et engagements assimilés

Le groupe Prologue applique la méthode de référence en matière de comptabilisation de ses engagements de retraite.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Total Groupe	31/12/2025	31/12/2024
Engagement envers le personnel comptabilisé	441 K€	1446 K€
Hypothèses retenues PROLOGUE et API		
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux de charges sociales	52,00%	52,00%
Taux de progression des salaires	1,00%	1,00%
Taux de turnover :	12,67%	12,74%
Age d'application du coefficient réducteur	40	40
Coefficient réducteur	0,5	0,5
Age de suppression de l'effet turnover	55	55
Ecart actuariel restant à comptabiliser à la clôture		
Ajustements liés à l'expérience (en % de l'engagement)		
Hypothèses retenues ADIICT		
Taux d'actualisation	3,96%	3,38%
Taux de charges sociales	42,0%	42,0%
Taux d'inflation		
Taux de progression des salaires	de 0% à 1%	de 0% à 1%
Table de mortalité : Insee 2018		

28.2. Autres provisions

Les autres provisions se détaillent comme suit :

	Provisions 31/ 12/2025	Provisions 31/ 12/2024
Risques et litiges commerciaux	95	204
Risques et litiges sociaux et fiscaux	816	581
Litige AMF	600	600
Autres	11	20
Total	1 523	1 405

29. Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	Emprunts bancaires	Emprunts relatifs aux contrats de crédit bail et assimilés	Emprunts obligataires	Découverts bancaires et équivalents	Autres dettes financières	Total
Valeurs à l'ouverture	11 926	988		2	779	13 696
Augmentation	378				38	416
Diminution	(1 973)	(559)			(787)	(3 319)
Variation nette				(2)		(2)
Variations de périmètre	(7 847)	(430)			3 702	(4 574)
Ecart de conversion	(2)				8	6
Changement de méthode						
Autres variations					(3 735)	(3 735)
Valeurs à la clôture	2 482				6	2 488

La maturité des dettes financières au 31 décembre 2025 est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros	< 1 an	>1 et < 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts bancaires	1 236	1 210	36	2 482
Emprunts relatifs aux contrats de crédit bail et assimilés				
Emprunts obligataires				
Découverts bancaires et équivalents				
Autres dettes financières	6			6
Total	1 242	1 210	36	2 488

Les caractéristiques des principaux emprunts en cours au 31 décembre 2025 sont présentées ci-dessous :

En milliers d'euros	Taux fixe	Taux variable	Total
Emprunts bancaires	2 188	294	2 482
Emprunts relatifs aux contrats de crédit bail et assimilés			
Emprunts obligataires			
Découverts bancaires et équivalents			
Autres dettes financières	6		6
Total	2 194	294	2 488

Informations relatives aux covenants bancaires

Le groupe dispose d'emprunts à taux fixes et à taux variables ; tous les emprunts sont sans covenant.

30. Fournisseurs

Les fournisseurs se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Dettes fournisseurs	7 979	11 786
Factures non parvenues	793	3 118
Total	8 772	14 904

31. Autres dettes et comptes de régularisation

Les autres dettes et comptes de régularisation se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Avances et acomptes reçus		257
Dettes fiscales	1 883	4 768
Dettes sociales	1 365	6 775
Dettes sur acquisition d'immobilisations		
Impôts différés - passif	145	87
Autres dettes	59	145
Produits constatés d'avance	1 842	1 771
Total	5 295	13 804

Toutes les autres dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Les impôts différés passifs comptabilisés au bilan sont analysés en note 33.

32. Maturité des dettes non financières

En milliers d'euros	31/12/2025	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans
Dettes fournisseurs	7 979	7 979		
Factures non parvenues	793	793		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 772	8 772		
Avances et acomptes reçus				
Dettes fiscales	1 883	1 829	54	
Dettes sociales	1 365	1 365		
Dettes sur acquisition d'immobilisations				
Autres dettes	59	59		
Total Autres dettes	3 307	3 254	54	
Total Dettes par échéance	12 079	12 025	54	

33. Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, en utilisant la méthode du report variable, pour les différences temporelles existant à la clôture entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les déficits fiscaux et les crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt pourront être imputés.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts différés sont calculés entité par entité. Ils sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et qu'ils se rapportent à une même entité fiscale.

Lorsqu'une entité connaît une perte fiscale, l'actif d'impôt différé n'est comptabilisé que si sa récupération est jugée probable à l'issue des exercices ultérieurs.

Selon la méthode du report variable, les impôts différés sont calculés en appliquant le dernier taux d'impôt en vigueur, soit 25 % au 31/12/2025.

Les impôts différés comptabilisés se ventilent comme suit :

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Différences temporaires	110	325
Reports fiscaux déficitaires		276
Différences temporelles/retraitements de consolidation	(145)	(58)
Impôt différé net	(35)	542

La variation des impôts différés de la période s'explique comme suit :

En milliers d'euros

Impôt différé net au 31/12/2024	542
Incidence des variations de périmètre	(444)
Incidence des effets de conversion	1
Variation par le résultat de l'exercice	(135)
Impôt différé net au 31/12/2025	(35)
- dont impôts différés actifs :	110
- dont impôts différés passifs :	145
Impôt différé net au 31/12/2025	(35)

34. Informations sectorielles

Le découpage par zone géographique est retenu pour préparer l'information sectorielle.

34.1. Chiffre d'affaires par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
France	17 810	69 601
Espagne	43 661	38 240
USA & Amérique latine	3 526	3 443
Total	64 997	111 284

34.2. Résultat d'exploitation par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
France	(7 103)	1 552
Espagne	4 182	3 028
USA & Amérique latine	480	116
Total	(2 441)	4 697

34.3. Immobilisations incorporelles et corporelles par secteur géographique

En milliers d'euros	31/12/2025	31/12/2024
France	229	14 300
▪ Immobilisations incorporelles	181	11 574
▪ Immobilisation corporelles	49	2 727
Espagne	8 786	9 007
▪ Immobilisations incorporelles	8 161	8 206
▪ Immobilisation corporelles	625	802
USA & Amérique Latine	2 745	2 688
▪ Immobilisations incorporelles	647	678
▪ Immobilisation corporelles	2 098	2 010
Total	11 761	25 996
Immobilisations incorporelles	8 989	20 457
Immobilisations corporelles	2 772	5 539

35. Plan d'attributions d'actions gratuites

Aucun plan d'actions gratuites n'a été décidé au cours de l'exercice ni n'est en cours d'acquisition.

36. Résultat par action

	31/12/2025	31/12/2024
Nombre d'actions au 1er janvier	100 549 117	91 800 726
Augmentation-Réduction du capital		8 748 391
Total	100 549 117	100 549 117
Nombre moyen d'actions après effet dilutif		
Nombre moyen pondéré avant effet dilutif	100 549 117	100 549 117
Effet dilutif		
Total	100 549 117	100 549 117
Résultat net (part du Groupe) (K€)	9 825	1 977
Résultat par action (€)	0,098	0,020
Résultat dilué par action (€)	0,098	0,020

37. Transactions avec les parties liées

Le Groupe retient les catégories de parties liées suivantes :

- Les membres des organes d'administration et de direction
- Les entreprises dans lesquelles le Groupe détient une participation significative

Les principales transactions avec les entreprises liées s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation courante et sont conclues à des conditions normales de marché.

L'information relative aux parties liées est communiquée pour les transactions qui ne sont pas internes au groupe consolidé lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché telles que visées par l'article 833-16 du règlement n°2014-03 de l'Autorité des normes comptables.

Les sociétés commerciales fournissent une liste des transactions, au sens de l'article R123-199-1 du code de commerce, significatives qu'elles ont effectuées avec des parties liées lorsque ces transactions n'ont pas été conclues aux conditions normales de marché.

Ces informations ne sont toutefois pas requises pour les transactions effectuées :

- Par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ;
- Entre sociétés soeurs détenues en totalité par une même société mère. Honoraires de Commissaires aux Comptes

38. Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2025 se détaillent ainsi :

Honoraires facturés au titre du contrôle légal	BDO	BCRH-PKF ARSILON	ARCADE	CROWE CONSULT AUDITORES	XAVIER PAPER	TOTAL (en €)
ALHAMBRA SYSTEMS	32 380					32 380
ALHAMBRA EIDOS DO BRASIL				4 599		4 599
M2I		6 140	5 400			11 540
O2i INGENIERIE		8 700				8 700
PROLOGUE	-2 090	64 684	40 376			102 970
FIDUCIE GESTION PROLOGUE					6 000	6 000
TOTAL Honoraires des CAC	30 290	79 524	45 776	4 599	6 000	166 189

Services autres que certifications des comptes (SACC) - article L. 822-11.	BDO	BCRH-PKF ARSILON	ARCADE	CROWE CONSULT AUDITORES	XAVIER PAPER	TOTAL (en €)
ALHAMBRA SYSTEMS						
PROLOGUE						
M2i						
TOTAL Honoraires des CAC						

39. Engagements hors bilan

39.1.1. Engagements donnés

PROLOGUE

Engagements donnés (en K€)	Montant
Depuis le 1 ^{er} janvier 2022, société LFI : location d'un bail commercial (locaux du siège - Gennevilliers (92)). Engagement de 6 ans avec un loyer annuel hors charges de 205 000 euros. Selon l'article L145-4 du Code du commerce ce bail pourra être dénoncé à l'expiration de la 2 ^{ème} période triennale.	410
Caution personnelle et solidaire de M2i au profit de IMMOBILIERE GRAHAM BELL (ex SCPI France Investipierre) dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1 ^{er} juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de IMMOBILIERE GRAHAM BELL (Bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 Metz	92
Lors du Conseil d'administration du 16 décembre 2022, Prologue s'est portée caution solidaire pour M2i auprès de AER2 dans le cadre de la conclusion d'un bail commercial par M2i portant sur les locaux sis 18-19 place des Reflets 92400 Courbevoie. Le cautionnement expirera 9 ans et 7 mois après la Date de prise d'Effet.	4 799
Caution pour bonne exécution Pub. Etr. ENEFP au profit de la Société Générale*	111
Caution pour Soumission Pub. Etr. Commandement Gendarmerie au profit de la Société Générale*	22
Nantissement d'un Compte à Terme, garantie donnée en faveur de ENEFP*	91

Alhambra Systems

Engagements donnés (en K€)	Montant
Immeuble ALBASANZ : location des bureaux du siège (Madrid)	548
Interxion (location du datacenter)	91

39.1.2. Engagements reçus

Néant

40. Evènements postérieurs à la clôture

- Prologue a réalisé la cession de son activité de Dématérialisation en France à la société Tenor avec effet au 1^{er} janvier 2026.

Cette activité, portée par la société API a réalisé un chiffre d'affaires de 2 M€ en 2024 et 2 M€ en 2025. Le résultat opérationnel de la société API a été de -0,25 M€ en 2024 et -0,13 M€ en 2025.

Cette opération de cession, s'inscrit pleinement dans la stratégie déployée par Prologue visant à recentrer le groupe sur ses activités les plus porteuses et les plus rentables.

Cette opération vient clore une année 2025 qui a vu la physionomie du groupe Prologue être totalement redessinée avec la cession de ses filiales M2i et O2i.

Au cours des prochains trimestres, le groupe poursuivra ses efforts visant à favoriser ses projets de croissance interne et la progression de sa rentabilité.

Le groupe est par ailleurs toujours en phase active de recherche d'un acquéreur de ses activités en Amérique Latine. Elle a pour cela mandaté une banque d'affaires au Brésil qui l'accompagne dans cette démarche.

- M2i Certified Education Systems SL

Alhambra Systems a acquis le 31 octobre 2025, 34 % de M2i Certified Education Systems SL, de sorte qu'elle en détient l'intégralité du capital.

41. Perspectives d'avenir et continuité d'exploitation

Désormais recentré sur son métier historique et disposant de moyens financiers considérablement renforcés, Prologue anticipe de bonnes perspectives de croissance en Espagne. Les activités en France restent marquées par un contexte économique moins porteur. Sur l'ensemble du groupe, Prologue anticipe une poursuite de l'amélioration de ses résultats au cours des prochains exercices mais reste vigilant dans un contexte international qui demeure particulièrement incertain.

Au 31 décembre 2025, le Groupe affiche une trésorerie nette positive de 12,8 M€ (trésorerie moins dettes financières). La marge brute d'autofinancement s'élève à (3,2) M€.

La trésorerie disponible s'élève au 31 décembre 2025 à 15,3 M€.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur les 12 prochains mois.